

L'AN DEUX MIL VINGT, le VINGT CINQ FEVRIER à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Arlette LEPLAT.

Etaient présents : Mr DUQUENOY, Maire, Mme JOURDIN, Mrs MORDACQ P.H., DEVAUX, Adjoints, Mrs MAERTEN, MORDACQ P., DELECROIX (à partir de la question 17), DEFRANCE, LOUVET, Mmes DESMULIE, DERAM, MASSIET, PLOCKYN, BODDAERT (à partir de la question 17).

A donné pouvoir : Magali VERRIELE à Denis DELECROIX

Absents : Milène BILLERAIT, Gérard BEAUVOIS

Absents de la question 15 à la question 16 : Denis DELECROIX, Carine BODDAERT

Secrétaire de séance : Mme JOURDIN Bernadette

Le compte-rendu de la réunion de Conseil du 28 janvier 2020 ayant été envoyé avec les convocations du présent Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières. Le Conseil Municipal ne fait aucune remarque particulière et approuve le compte-rendu de Conseil Municipal du 28 janvier 2020.

2020-015 - ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit un Président de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Ayant délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ***DE DESIGNER*** Madame Arlette LEPLAT, Présidente de la présente séance du Conseil Municipal.

2020-016 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L22121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce secrétaire, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Ayant délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **DE DESIGNER** Madame Bernadette JOURDIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assister Monsieur le Maire dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

2020-017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives ;

Ayant délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – AFFECTATION DES RESULTATS

La situation comptable 2019 est la suivante :

1- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section concernent principalement les dépenses relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles, à l'acquisition d'une solution informatique permettant aux parents de réserver et de payer en ligne les activités périscolaires (10 335.60 €), aux travaux d'aménagement d'un espace cinéraire et de réfection des voiries au cimetière route d'Hazebrouck (141 257.71 €), à l'installation d'une enseigne au Pôle Culture Loisirs Roland Delecroix (3 948.00 €), à l'installation d'une clôture au monument aux morts (6 771.88 €), à l'acquisition de bornes Wifi pour la mairie et l'acquisition de divers matériels informatiques (9 458.19 €), au remplacement de la tonne à eau et à lisier (11 040 €) à l'acquisition d'une remorque pour les services techniques municipaux (4 860 €), à l'acquisition d'un abri vélos à l'école LINO VENTURA (4 177.32 €), au remplacement du lave-vaisselle et d'une armoire froide au restaurant scolaire (12 043.20 €), à l'acquisition d'un système d'alarme intrusion et agression pour l'école Lino Ventura (9417.60 €), à la création d'un terrain de beach soccer (95 018.23 €), aux travaux d'extension de l'école LINO VENTURA et de réhabilitation de la salle des fêtes (86 822.28 €).

On peut en outre constater un report de crédits en Restes à Réaliser d'un montant total de 964 817.48 € représentant principalement les travaux de l'école et de la salle des fêtes (391 571.09 €), les travaux de rénovation de l'éclairage public (361 387.50 €), l'encapsulage des poteaux de l'école (11 400.00 €), l'acquisition du magasin de centre-ville (190 000.00 €), l'acquisition de mobilier pour l'école et la médiathèque (1 921.05 €), l'acquisition d'un podium pour la Salle des Fêtes (4 976.40 €).

Les Recettes d'investissement enregistrent le transfert de résultat 2018 (551 560.90 €), le FCTVA (370 657.57 €), des subventions d'investissement sur les acquisitions et travaux réalisés en cours (48 928.00 €), les taxes d'aménagements perçues (6 309.85 €). Un report de crédits en Restes à Réaliser sur des subventions restant à percevoir (33 360.50 €).

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section comporte les dépenses et les recettes de gestion des différents services de la municipalité. Les dépenses regroupent les charges à caractère général, de personnel et de gestion courante. Les recettes comptabilisent les produits des services et des domaines, les recettes fiscales et les dotations de fonctionnement.

Monsieur Régis DUQUENOY, Maire, est sorti de la salle du Conseil pour le vote de cette délibération.

Ayant délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** la délibération suivante en la forme réglementaire :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Arlette LEPLAT, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Régis DUQUENOY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, après s'être fait présenter le détail du Compte Administratif :

- 1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		5 542 076.34		126 985.61	0.00	5 669 061.95
Part affectée à l'investissement	551 560.90					0.00
Opérations de l'exercice	2 019 163.46	2 107 098.18	455 007.87	977 456.32	2 474 171.33	3 084 554.50
Totaux	2 570 724.36	7 649 174.52	455 007.87	1 104 441.93	2 474 171.33	8 753 616.45
Résultats de clôture		5 078 450.16 €		649 434.06		6 279 445.12 €
	Besoin de financement		0.00 €			
	Excédent de financement		649 434.06			
	Restes à réaliser DEPENSES		964 817.48			
	Restes à réaliser RECETTES		33 360.50			
	Besoin total de financement		282 022.92			
	Excédent total de financement					

- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
- 5) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

282 022.92 €	Virement au compte 1068
4 796 427.24 €	Solde au compte 002

2020-019 - RESSOURCES HUMAINES - ENGAGEMENT DE PERSONNEL POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter 1 agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- Repeindre différents bâtiments, salles intérieures de la mairie, classes et couloirs de l'école Lino Ventura, préaux extérieurs de l'école Lino Ventura, toilettes des salles de catéchisme, porte de l'église, cuisine du club house et zone sanitaire du complexe sportif ;

Ayant délibéré,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **DE RECRUTER** 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} mars au 31 octobre 2020.

Cet agent assure des fonctions de remise en peinture des différents bâtiments municipaux.

La rémunération de l'agent est calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique soit à l'indice brut 350.

- **DE PAYER** les rémunérations de cet agent sur les crédits inscrits au budget primitif 2020.

2020-020 - SUBVENTION DSIL – REAMENAGEMENT VISUEL ET STRUCTUREL DES ABORDS DU COMMERCE CENTRE VILLE

Considérant que par délibération n° 2019-059 du 12 novembre 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'acquisition des parcelles cadastrées B1396 et B1675 et de l'immeuble y attenant appartenant à la société IMMALDI, 13 rue Clément ADER, 77230 DAMMARTIN-EN-GOELE moyennant un prix de 190 0000 €.

Considérant que par délibération n° 2020-004, le Conseil Municipal a décidé de mettre à bail commercial cet immeuble ainsi qu'une partie du parking y attenant. Cette opération étant reprise au budget annexe « Blaringhem Centre Commercial » pour la partie rénovation de façade et au budget principal de la ville pour la partie clôture du parking.

Considérant que des travaux devront être entrepris afin de rénover la façade du bâtiment, de rénover le stationnement et de clôturer l'espace extérieur vis-à-vis des voisins.

Considérant qu'une demande de subvention peut être sollicitée auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Ayant délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **DE RATIFIER** la demande de participation financière de l'Etat sur le projet de rénovation de la façade du Magasin Centre Ville, des places de stationnement et celui de l'installation d'une clôture périphérique à travers l'octroi d'une subvention au titre de la DSIL.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser et à signer toutes les démarches relatives à cette demande.

2020-021 - ENQUETE PUBLIQUE – BAUDELET ENVIRONNEMENT

- Vu le dossier présenté à l'enquête publique par la société BAUDELET HOLDING dont le siège social est situé Lieu-dit Les Prairies – 59 173 BLARINGHEM en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux et différentes unités de recyclage et de valorisation de déchets ainsi qu'une demande de servitudes d'utilité publique sur les parcelles concernées (incluses dans la bande de 200 mètres des casiers de stockage de déchets) des communes de Blaringhem et de Wittes,
- Considérant que la demande présentée par la société BAUDELET HOLDING a été soumise à enquête publique du 14 janvier 2020 au 14 février 2020,
- Considérant que les communes concernées par le projet présenté peuvent émettre un avis, ce dernier étant repris au rapport d'enquête publique,

Ayant délibéré,

Le Conseil Municipal décide à la majorité de 14 pour et 2 contre,

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux et différentes unités de recyclage et de valorisation de déchets ainsi qu'une demande de servitudes d'utilité publique sur les parcelles concernées (incluses dans la bande de 200 mètres des casiers de stockage de déchets) des communes de Blaringhem et de Wittes.